

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION



VOILÀ UNE PROMESSE DE CAMPAGNE ATTENDUE QUI DEVIENT RÉALITÉ !

80% des contribuables vont bénéficier d'une suppression de la taxe d'habitation d'ici à 2020. La mesure est mise en place d'abord par une réduction de 30% pour l'exercice 2018 jusqu'à l'exonération totale pour les profils suivants :

- les célibataires dont le revenu fiscal annuel de référence est inférieur à 27 000€,
- les couples dont les revenus n'excèdent pas 43 000€ par an,
- les couples avec deux enfants qui ne dépassent pas les 55 000€ de revenus par an.



ALLEZ-VOUS BÉNÉFICIER DE CETTE EXONÉRATION ?

FAITES LE TEST !

[CLIQUEZ ICI POUR FAIRE LE TEST](#)

**TAXE
D'HABITATION
2018**